ST SAUVEUR

Ech'Percou
194, rue Roger Salangro - 80470 SAINT SAUVEUR - 80470 SAINT SAUVEUR
Tél. : 0682798926 (tel:0682798926) - Email : laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 80 hectares
- Ball trap
- Etang rond
- Bourbier
- Les grèbes
- Les hérons
- Les colverts
- Les mouettes
- Carpodrome
- Base nautique
- Etang concours
- Etang 3 bassins
- Le ranch
- Fer à cheval

Membres du bureau

Président
DEBRUYNE Laurent

Vice-Président
BAILLET Florian

Trésorier
BRISSE Valérie

Secrétaire
BEN Delphine

Types de pêche pratiqués

Présentation

L'association de pêche de Saint Sauveur "Ech'Percou" vous propose de nombreux étangs qui offre une surface de pêche importante..

Ces sites sont ouverts à tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe, silure.

Chaque année l'assocaiton organise des "enduros carpes".

Vous pourrez également pêcher dans la rivière Somme située à proximité.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	87.00€	25.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

DP Accropeche - **Mr David Pouilleute** - 13, de l'usine - 13 rue de l'Usine - 80470 Ailly sur Somme -
Le Fado - 237, rue de la République - 80470 SAINT SAUVEUR -

Réglement

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol
Pas de remise à l’eau des silures.

ST SAUVEUR

Ech'Percou
194, rue Roger Salangro - 80470 SAINT SAUVEUR - 80470 SAINT SAUVEUR
Tél. : 0682798926 (tel:0682798926) - Email : laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Bourbier

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 3.16 Ha

Type(s) de pêche :

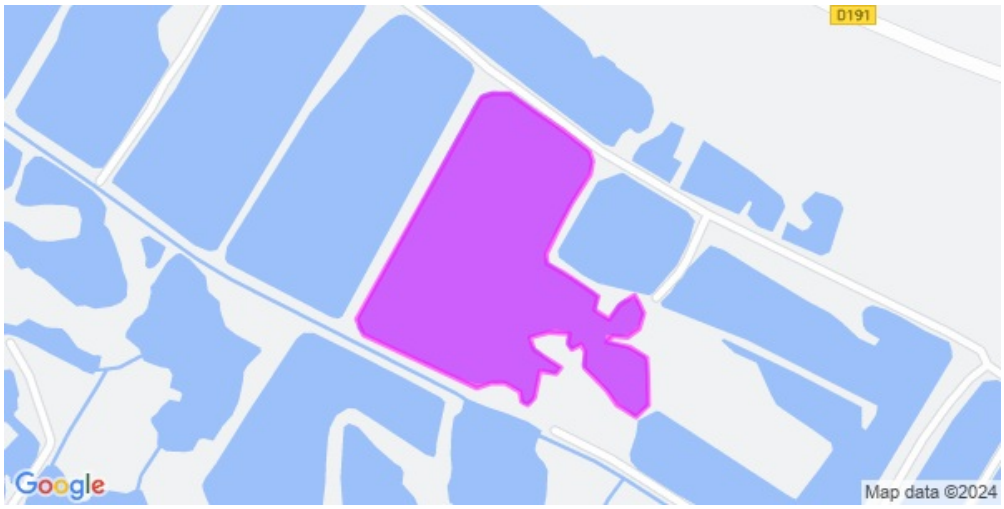

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.
Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.
Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.
Taille du brochet : 60cm
Pas de remise à l'eau des silures.
Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.
La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.
A partir du 1er janvier au 28 février et du 1er novembre au 31 décembre, l'entrée dans les étangs n°10 « bourbier » à n°16 « les colverts » et dans la base nautique est de 9h à 17h.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Spécificité

La servitude de passage est reservée aux riverains, l'accès à ce site ne peut pas se faire avec un véhicule.

Pêche exclusivement en No Kill.

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

Document non contractuel - Edité le 07/05/2024